L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 225. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 9 JUILLET 1828. Vol. I.

Conditions—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bryant.

Nord-Amérique.

POUR NORFOLK ET RICHMOND,

Le beau brick WILLIAM & HENRY, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Leslie, partira incessamment.— Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-a-vis la rue de Conti ou a

8 mai BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le beau brick MOBILE, capitaine Lear, ayant presque toute sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à

7 mai J. W. ZACPARIE & Co.

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre MEXICO, capt. Patterson, ayant les deux tiers de sa charge engagé, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

COCKAYNE & WATTS,

9 mai No. 56 rue Bienville

POUR LIVERPOOL.

Le superbe navire GEORGE CLINTON, capitaine Rawson, partira sous peu de temps. Pour passage seulement, s'adresser à bord au capitaine, ou à

R. G. L. DE PEYSTER,

8 mai 75, rué du Canal

POUR LIVERPOOL,

La barque UNITY, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement ; pour fret desquelles on peut s'adresser au capitaine à bord, ou a

1er mai JOHN A. MERLE & Co.

A FRETER,

Le beau brick SPLENDID, capitaine D. Curtis, sera pret a recevoir son chargement dans peu de jours. Pour les conditions, s'adresser a bord ou a

26 avril JOHN CLARK.

POUR BOSTON,

Le superbe brick DIDO, ayant partie de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour frêt du reste, ou passage, ayant des emménagemens superbes, s'adresser a

26 avril JOHN CLARK, rue Bienville

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY. cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman,

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hutton.*

SANGSUES à 50 cents.

A VENDRE chez FORESTIER & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivans sont offerts à des prix modérés, savoir :

Elexir antiglaireux du Dr. Guilhé
5 livres sulfate de quinine
Bandages herniaires, sondes
Bougies et canulles en gaume élastique
Fululiers à l'usage des pharmaciens
Boites en cartons assorties
Blanc des sultans pour adoucir la peau
Rouge pour la toilette
Pastilles de sérail pour parfumer leé appartemens
Baume de copahue inodore
Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

Chapeaux Blancs, de castor.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Talma, un assortiment de CHAPEAUX BLANCS, de première qualité et de la dernière mode de New-York.

4 Avril

Pour Rio Brazos, de Bout, et la Colonie d'Austin.

La goëlette Little Zoé, capt. Beeven, ayant une partie de son chargement engagé, partira positivement le 8 de ce mois. Pour le reste de son chargement, ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à ANDREW GIBSON,

5 juin Rue de la Levée, N°. 51.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick, bien connu, WILLIAM, paquebot regulier, capt. Burdecs, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. S'adresser à

LEVI H. GALE,

5 juin Rue Conti N°. 20.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE,
Plaquemine et les lieux intermédiaires.

Le beau Bateau-a-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis a midi. Il a de très beaux emménagemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

13 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE,
Et tous les lieux intermediaires.

Le bateau a vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle.-Orléans pour les lieux ci-dessus, e partira tous des Mardis a 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis a 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.
Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau a vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 1er. 10 et 20 de chaque mois ; et des Nâtchez tous les 5, 15 et 25, a 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser a bord. 17 déc.

POUR LE BAYOU SARAH,
Lausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph T. Banduc.*

E. DEBERGUE.
Successeur de J. Gabaroche,

LE soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Azilia de New York un très bel assortiment de CHAPEAUX ; qu'il offre à vendre en gros et en détail au plus juste prix.

13 juin E. DEBERGUE.
Place d'Armes, côté de la rue St.-Pierre.

LE Sieur VALENTIN & Co. Coiffeur de Paris, a l'honneur d'informer le public de cette ville et particulièrement les Dames qu'il vient de succéder à M. Gaulhiac, dans l'établissement fondé par ce dernier rue de Chartres N°.182. Il continuera comme par le passé à confectionner toute espèce de postiches suivant le goût, et il ose espérer que ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance n'auront qu'à s'en féliciter.

On trouve chez lui un assortiment complet de parfumerie fine et fleurs &c. &c. 5 juin.

J MAIGNAN & FAURIE,
Faubourg Marigny, sur la Levée,

ONT l'honneur de prévenir Messrs. les habitans et tous les propriétaires de bateaux à vapeur, moulins et machines à vapeur ou autres quelconques, qu'à dater du 1er. Juin courant, ils exécutent tous les ouvrages de fonte de fer, aux prix les plus raisonnables et avec la plus grande exactitude.

Ils se transporteront partout où on aura besoin d'eux, également pour tout ce qui concerne leur état de Fondeurs de métaux, Forgerons, Tourneurs et faiseurs de modèles. Ils osent espérer que leur exactitude connue et leur grande expérience dans ces sortes d'ouvrages leur continueront la confiance qu'ils s'efforceront toujours de mériter.

Ils ont toujours chez eux un dépôt de *charbon de bois* et *de terre* à vendre.

12-Juin—3

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour du premier District Judiciaire.

Clarisse Tregue, femme de Théodore Tregue, contre *Théodore Tregue son mari,* } No. 33

SUR motion de P. A. CUVILLIER, Esqr. avocat de la demanderesse, et la Cour étant convaincue par des preuves que le douaire de la demanderesse est mis en danger, par l'état des affaires du défendeur, ordonne et adjuge que le jugement par défaut rendu sur ce cas le 26 Décembre dernier, est maintenant confirmé et qu'une séparation de biens entre dès-lors entre la demanderesse et le défendeur, son mari, conformement à la loi. Et la Cour étant de plus satisfaite des preuves fournies par la demanderesse quant à la dot et autres propriétés apportées par elle en mariage comme relatées dans la pétition, ordonne et adjuge qu'elle recouvre du défendeur la somme de trois mille cent vingt-quatre piastres et quatorze cents, montant de la somme apportée par elle en argent comptant : et qu'elle reprenne possession du terrain, mentionné dans sa pétition, ainsi que des esclaves et bestiaux qui y sont aussi compris, savoir : Un arpent de terre faisant face au fleuve sur quatre vingt arpens de profondeur, un nègre nommé Alexis, une négresse nommée Marianne avec sa fille appelée Louise, un cheval bai, et un taureau avec un bouvillon. Et de plus il est ordonné que le défendeur paie les frais*

4 *Février* 1828.
(Signé) JOSHUA LEWIS
Signé 9 Février 1828. JOHN LEWIS greffier.

** Lesquels frais se montent à la somme de trente piastres 62½ cents, sans compter les honoraires du shérif.*

Je certifie par le présent que la pièce ci-dessus est une copie d'un jugement porté et enregistré L.S. *au Greffe de cette Cour, en témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce quinze Mars de l'an de grace* 1828.

N. FARRIE, dép greffier.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

MR. RENOU, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Fumigatoires* de la rue St.-Anne, N°. 122, dans la rue du Quartier, N°. 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Furmento.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émolientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de reproches qu'on était peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Entr'autres changemens, la boîte fumigatoire pour les blancs est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient devenir ses pensionnaires.

Il a un vaste hopital pour les nègres, et la position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles vue dans aucun autre, là rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 *bains,*	$16	"
" ....6 "	9	"
" .....1 "	1	50
La journée d'un nègre dans l'hopital est	1	"

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Ducamp, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des retentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complette des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

AVIS aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat.

LE soussigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacotilleurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux que cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours rue de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, au magasin de Jackson, No. 21, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 18 Février, 1825, conformément à l'acte intitulé "acte relatif au revenu de l'Etat et au payement des dépenses casuelles de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1826.

Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il saisira contre ceux qui ne seront pas munis de licences.

Il annonce également que Mr. P. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par moi.

Il a placé dans chaque paroisse un agent de surveillance, l'amende est de $50 à 100.

Ceux dont le terme des licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveller, sous les peines énoncées ci-dessus.

6 mai. LOUIS ALLEY, fermier.

AVIS.—MM. Moreau Lislet et Pierre Soulé avocats près des tribunaux de cet Etat, ont fait une société pour l'exercice de leur profession. Leur étude est rue St. Louis, au premier étage de la maison occupée par l'encan de Mr. Boyd, vis-à-vis le bureau des hypothèques.

20 mai—3f.

WANTED,

A PERSON well recommended, as an Apprentice in a Druggist and Apothicary Apply at this office.—April 23

College Louisianais.

LES développemens progressifs reçus par établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile, Mr. CUVELLIER a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence dans le vaste local connu sous le nom de FRASCATI, situé à un quart de mille au dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve.

Les motifs qui ont déterminé ce changement et le choix de la maison désignée ci-dessus, seront aisément appréciés d'après l'exposé suivant :

1°.—*La salubrité du lieu considérée par des jugés compétens comme placé hors de la sphère d'activité des maladies épidémiques qui, dans certaine saison, exercent d'effrayans ravages à la Nouvelle-Orléans.*

2°. *La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que peut offrir une cité populeuse et florissante, sans être exposé à aucun des nombreux inconvéniens qu'elle présente.*

3°. *Le besoin urgent d'édifices disposés de manière à favoriser le maintien de l'ordre intérieur et les différentes classifications qu'exige un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques.*

4°. *La nécessité non moins impérieuse d'une vaste enceinte dont la distribution permet de séparer les jeunes élèves des élèves plus âgés, afin d'éloigner autant que possible les chances d'accidens et les inconvéniens de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges.*

Tel est le resumé des raisons qui ont déterminé M. Cuvellier à opérer ce changement. Il lesoumet au jugement du public, et plus particulièrement à celui des personnes qui l'honorent en lui confiant l'éducation de leurs enfans. Il s'estimera heureux si ces motifs obtiennent leur approbation ; et il croirait manquer à la reconnaissance en ne saisissant pas cette occasion de leur offrir ses remercimens.

Mr. Guillot, professeur de mathématiques au Collége Louisianais, étant obligé de s'absenter pour six mois, sera remplacé dans ses fonctions, jusqu'à son retour, par M. Allou d'Hémécourt, ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu sous les plus favorables auspices, et recommandé d'ailleurs par M. le général Bernard à MM. Roffignac, Pilié et d'autres citoyens respectables de cette ville.

Considérant combien il est difficile de faire observer à des jeunes gens dont le caractère est déjà formé, les règles indispensables dans une maison d'éducation, M. Cuvellier se voit dans la nécessité d'annoncer au public qu'il lui sera désormais impossible d'admettre au nombre de ses élèves des jeunes gens au dessus de l'âge de quatorze ans.

Les personnes qui désireraient parler aux élèves, sont priées de vouloir bien s'adresser d'abord au chef de l'établissement. 26 mars.

DEPOT DU VERITABLE
REMEDE DE LE ROY
TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépot de cet inappréciable Remede, expédié par Mr. COTTEN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des factures, EST MAINTENANT en face de la Halle ; au coin des rues de la levée et Madisson.

Prix avec les instructions, purgatif $1 75, vomitif $1, ensemble tous les ouvrages du Dr. Le Roy a $1 le volume.

Ant. Michoud tient également un DEPOT L'ANTIGLAIREUX du Dr. Guillet de Paris.

Prix $1 75 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes sortes d'objets en clinquaillerie, armes, marbres, verroteries, faïences, cordes a linge, huile bouchons fins, vin &c &c. &c.

ON Y DETAILLE

12 livres de beau Sucre pour $1, *et 6 livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre.* 6 mars.

DEMANDE—On désire trouver à louer une négresse ; il faudrait qu'elle fut bonne cuisinière. On donnerait la préférence à une qui parlat les deux langues. 10 décembre— f.

GRAISSE & WHISKEY.—159 boetes en fer blanc de Graisse de Cincinnati, 70 barils bon Whiskey, en débarquement et à vendre par J. P. PAYSON

24 nov.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux.
Et d'arrivages intérieurs.
370 sacs Café de la Havane.
30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.
100 sacs de 1000 bouchons fins.
40 caisses Huile de Vitriol de deux damejeannes chaque.
100 barils Vinaigre de cidre fort.
500 sacs Sel de Liverpool.
24 barillets Plomb de chasse patenté
200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.
40 barils Sucre en pain.
40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.
Grils pour bateaux à vapeur, Charrêtes et Roues, Drays et Brouet
A vendre par
15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, &c.—4 jarres de confiture en boites communes et dorées ; 4 do. ronce blanc ; a vendre par A. HODGE, Jr.

Dec 18.

SUGAR.—100 hhds. very prime sugar, landing this morning, for sale by

March 29 PETERS & MILLAR.

SOIXANTE caisses Vin de Champagne 1ère. qualité en debarquement du navire Crescent venant du Havre—à vendre par J. LEBLANC.

16 mai. Rue Royale

$10 DE RECOMPENSE.

Deux chevaux américains, l'un est vieux, très gros, maigre et blessé alors sur le Garrau ; l'autre noir, petite étoile blanche au front, une grosseur, occasionnée par le frottement de la sangle [illegible] du haut de la [illegible] gauche, ont été volés Mardi 22 Avril dernier.

La récompense de dix piastres, est acquise, à celui qui les ramènera au soussigné, rue de l'Esplanade No. 146.

Fs. LABROUCHE DUSSIN.

9 mai—3

E. DEBERGUE,

PREVIENT ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN DE CHAPEAUX, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir du Nord et des belles Manufactures de New-York. Ayant été à même de connaître les meilleures fabriques des Etats-Unis, il ose espérer que ses anciennes pratiques, en s'adressant à lui auront lieu d'être satisfaites. Il vendra en gros et en détail, à aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

Son magasin est rue St.-Pierre, entre Chartres et Levée ; au domicile qu'occupait Mr. J. Sarbeche, No. 23. 7 mai.

FABRICA de Sombreros finos de primera calidad, y prueba de agua. Se venden en casa de E. DEBERGUE, en la calle de Sn. Pedro, Plaza de Armas No. 23. 10 abril

Pensionnat pour les jeunes Demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mde. Evershed pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison commode et agréable ; rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopalienne.

Les branches suivantes d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans son établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne ;	Histoire ancienne et moderne ;
L'Ecriture ;	La Mytologie ;
Grammaire ;	Les belles Lettres ;
Arithmétique ;	Le Dessin ;
Géographie, avec des cartes et des globes,	La danse ; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées ; et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed pénétrée des devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagemens ; elle se croit donc autorisée à promettre aux parens, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de souhaiter pour acquérir une éducation utile et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, Madame Evershed donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale 1 Avril

HARDES, &c. Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russie, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barillets vendegris, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardoises de Queen Ton, 18 do. do. dites Comtesse et Duchesse ; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 dec CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

LE SOUSSIGNE' vient de recevoir par le navire Martha, venant du Havre. 6 livres Sulfate de Quinine, 4 once, Acétate de Morphine, 12 douzaines Bandages herniaires assortis, 50 Seringues à pompe, 10 douzaines Pesaux d'agneaux moelleuses, 12 do. Boules de Mars, 72 do. Flacons à l'émeri de 8 à ½ once.

250 grandes et demi-bouteilles de l'Elixir tonique anti-glaireux, du Dr. Guillié.

Et par le navire Elise, de Bordeaux : La Poudre et la Liqueur Végétales de Bassuet, combinées dans leur emploi approuvées par la commission chargée d'en faire l'examen, et nommée à ce effet par son excellence le ministre du Pontchartrain, pour la conservation des dents, la fraîcheur et la propreté de la bouche, ainsi qu'un assortiment de brosses à dents de meilleure qualité.

24 avril M. JAMBU.

ARRIVE' par la Rosalane, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :

Fromage de Hollande, dit tête de mort
Fromage de Gruyère [illegible]
Pruneaux de Tours en boîtes de [illegible] vres,
Figues de Marseille,
Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c

8 mai. F. BERTOULIN.

DEMANDE d'emploi—Une personne arrivant d'Italie, parlant passablement l'Anglais et le Français, désirerait se placer comme commis. Un produira au besoin des bons mandations. S'adresser bureau de l'Abeille. 6 mai.